

## **LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »**

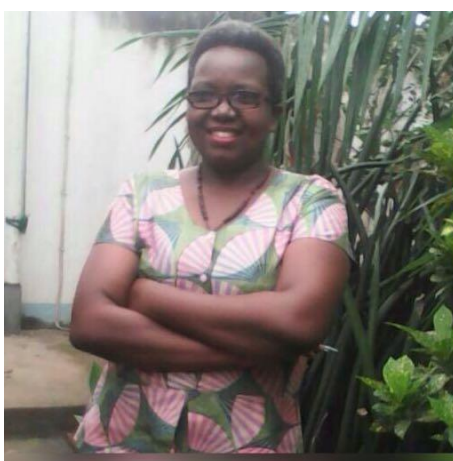
*Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991*



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

*Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n° 97 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA ».*

**Semaine du 5 au 11 février 2018**



*En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 11 février 2018, au moins 472 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.*

<b>TABLE DES MATIERES</b>	<b>PAGES</b>
<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i> .....	3
<i>0. INTRODUCTION</i> .....	4
<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME</i>	4
<i>I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i> .....	4
<i>I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES</i> .....	4
<i>I.2. DES PERSONNES ENLEVEE OU PORTEES DISPARUES</i> .....	5
<i>I.3. DES PERSONNES ENLEVEE OU PORTEES DISPARUES PUIS RETROUVEES</i> .....	5
<i>I.4. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE OU PAR DES POICIERS</i>	6
<i>I.5. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES IMBONERAKURE, DES POLICIERS ET DES ADMINISTRATIFS</i> .....	7
<i>II. AUTRES FAITS RAPPORTES</i> .....	9
<i>II.1. FAITS SECURITAIRES</i> .....	10
<i>II.2. ACTES D'INTIMIDATION</i> .....	10
<i>III. CONCLUSION</i> .....	14

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

- CECI** : *Commission Electorale Communale Indépendante*
- CNAP** : *Commission Nationale Permanente de Lutte contre la Prolifération des Armes Légères et de Petit Calibre*
- CNDD-FDD** : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*
- DCE** : *Direction Communal de l'Enseignement*
- DPE** : *Direction Provinciale de l'Enseignement*
- ECOFO** : *Ecole Fondamentale*
- EP** : *Ecole Primaire*
- FAB** : *Forces Armées Burundaises*
- FNL** : *Front National de Libération*
- MSD** : *Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie*
- RN** : *Route Nationale*
- SILC** : *Savings and Internal Lending Community*
- SNR** : *Service National de Renseignement*

## ***0. INTRODUCTION***

Au cours de la période couverte par ce numéro, des allégations de violations et des violations des droits de l'Homme ont été enregistrées : au moins 4 personnes tuées dont 3 cadavres retrouvés, 5 torturées, 1 personne enlevée et 25 arrêtées arbitrairement.

Des jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD au pouvoir, des agents du SNR, administratifs, des militaires et des policiers sont pointés du doigt comme étant les auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Le phénomène de cadavres retrouvés dans différentes coins du pays a été relevé dans ce bulletin.

Ce bulletin relève des cas d'assassinat, d'enlèvement, de torture et d'arrestation arbitraire dont sont victimes des présumés opposants du 3<sup>ème</sup> mandat du Président Pierre Nkurunziza.

Des arrestations arbitraires, des contributions forcées et des actes d'intimidations liés au vote du référendum pour le changement de la constitution et aux élections de 2020 ont été relevés dans ce bulletin.

Le bulletin s'insurge contre l'impunité des crimes qui est accordée aux proches du parti CNDD-FDD. Des membres de ce parti impliqués dans différents crimes jouissent de l'impunité avec une complicité affichée des pouvoirs publics.

## ***I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME***

### ***I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE***

#### ***I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES***

##### **Une personne tuée en commune Rango, province Kayanza**

En date du 9 février 2018, sur la colline Nyabigoyi, commune Rango, province Kayanza, Renilde Ndayishimiye, élève au lycée communal Kabuye II, de la colline Nyabigoyi a été tuée égorgée après avoir été violée. Deux personnes, Paul Ndayavugwa et Karido Sinzumusi ont été arrêtés pour des raisons d'enquête.

##### **Un corps sans vie retrouvé en commune et province Gitega**

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 5 février 2018 indique qu'en date du 4 février 2018, vers 11 heures, sur la colline Rutegama, commune et province Gitega, le corps sans vie de Régine Ntawuyamara, âgée d'au moins 65 ans, a été retrouvé près d'un restaurant. Les causes de sa mort sont inconnues.

### **Un corps sans vie retrouvé en commune Gishubi, province Gitega**

En date du 6 février 2018, le matin, sur la colline Ruhande, commune Gishubi , province Gitega, un veilleur du Lycée de Gishubi a été retrouvé mort sur son lieu de travail. L'administrateur communal de Gishubi a indiqué qu'il est mort suite à une maladie, alors qu'aucune enquête n'a été faite.

### **Un corps sans vie retrouvé en commune Gisagara, province Cankuzo**

En date du 5 février 2018, le matin, un corps sans vie d'une fillette âgée de 13 ans, enfant de Rushatsi, originaire de la sous-colline Gahongoro, colline Murago, commune Gisagara, province Cankuzo, a été retrouvé dans un boisement sur la colline de Gisagara à quelques 400 mètres de la commune Gisagara, province Cankuzo. Selon les membres de sa famille, la veille, elle venait de chez son oncle Élie Ntabarizo de la colline Gitanga à quelques 1,5 km du lieu où elle a été tuée. Les auteurs de ce crime n'ont pas été identifiés.

## ***1.2. DES PERSONNES ENLEVEE OU PORTEES DISPARUES***

### **Une personne enlevée en commune Ntega, province Kirundo**

En date du 6 février 2018, vers 13 heures, Jean Pierre Mushengezi surnommé Batanga, représentant du FNL aile d'Agathon Rwasa sur la colline Carurambo, zone Mugendo, commune Ntega, province Kirundo, a été arrêté par des Imbonerakure de cette colline à son domicile. Selon des sources sur place, Jean Pierre était chez lui, quand cinq Imbonerakure conduits par Daniel Majambere sont venus l'arrêter. Ils l'ont d'abord tabassé, puis l'ont conduit à la rivière Kanyaru pour l'y jeter, sur ordre du chef des Imbonerakure de la commune Ntega Alphonse Ntereke alias l'Homme, et du représentant du CNDD-FDD en commune Ntega Jean-Marie Mugumyankiko alias Sindyibigori. Selon les mêmes sources, Jean-Pierre est accusé d'avoir dénoncé la torture faite par ces Imbonerakure à un autre membre de son parti. Sa famille la cherche partout mais en vain, ils ont plutôt trouvé la chemise qu'il portait au bord de cette rivière.

## ***1.3. DES PERSONNES ENLEVEE OU PORTEES DISPARUES PUIS RETROUVEES***

### **Deux personnes arrêtées puis portées disparues en commune Mukike, province Bujumbura rural<sup>1</sup>**

En date du 12 janvier 2017, vers 5 heures du matin, une fille prénommée Francine et un garçon du nom de Guy Rukundo, tous finalistes de l'école secondaire des humanités générales, ont été enlevés par des policiers de la position de Mayuyu accompagnés des militaires du camp Mujejuru sur la colline Nyarumanga, zone Mayuyu, commune Mukike, province Bujumbura rural. Ils ont été embarqués dans un véhicule militaire du camp Mujejuru puis conduits vers une destination inconnue.

---

<sup>1</sup> L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 5 février 2018 indique que Francine et Guy Rukundo ont été retrouvés après avoir versé une rançon de 2 000 000 fbu.

Selon des sources sur place, il y avait une semaine qu'ils venaient d'exil au Rwanda, et ont été accusés d'avoir participé aux manifestations anti-troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza.

### **Une personne portée disparue en commune et province Kirundo<sup>2</sup>**

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 2 décembre 2017 indique qu'Edouard Nsabimana de Gasura commune Vumbi, province Kirundo, greffier au Tribunal de Résidence Vumbi est introuvable depuis le 27 novembre 2017 dans tous les cachots de la province Kirundo, selon les sources de sa famille. Il avait été arrêté en date du 24 novembre 2017 et conduit au cachot du SNR

### ***1.4. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE OU PAR DES POICIERS***

#### **Une personne torturée en commune et province Rumonge**

En date du 6 février 2018, Hassan Ndikumana, chef de zone Gatete, a torturé Paul Niyungeko, membre du parti MSD détenu au cachot de cette zone. Il l'a torturé pour le contraindre de payer une dette qu'il devait à une personne.

#### **Une personne torturée puis incarcérée en commune et province Muyinga**

En date du 10 février 2018, à l'hôpital de Muyinga situé au centre-ville de Muyinga, Pascal Itangishaka, stagiaire à cet hôpital a été tabassé, puis conduit au cachot de la police par le commissaire communal de police à Muyinga, Bienvenu Ngenzirabona. Selon des sources sur place, la victime a été accusée de malmenager une fille dont l'identité n'est pas connue. La victime nie toutes les accusations et demande la confrontation avec ladite fille.

#### **Une personne torturée en commune et province Muyinga**

Dans la nuit du 6 février 2018, sur la colline Kinyota, commune et province Muyinga, Dieudonné Barutwanayo a été tabassé par des Imbonerakure en patrouille conduits par leur responsable collinaire Eric Bitangimana. Selon des sources locales, la victime était accusée de rester en dehors de sa maison pendant les heures avancées.

#### **Une personne torturée en commune Gihogazi, province Karusi**

En date du 5 février 2018, vers 15 heures, sur la colline, zone et commune Gihogazi, province Karuzi, un nommé Haragirimana a été tabassé par 3 Imbonerakure dirigés par leur chef Astère Mbonabuca. Selon des sources sur place, la victime était en train de réclamer ses gobelets qu'il utilise dans son petit restaurant lorsque ces Imbonerakure les avaient pris pour les utiliser à boire la bière locale dite « Umugorigori ».

---

<sup>2</sup> L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 5 février 2018 indique qu'Edouard Nsabimana a été retrouvé et est libre pour le moment.

### **Une personne torturée en commune Nyabihanga, province Mwaro**

En date du 8 février 2018, en zone et commune Nyabihanga, province Mwaro, à l'hôtel du centre Nyabihanga appelé « Mugwampore », un présumé Xavier de la colline Murama, neveu du gouverneur de Mwaro, membre de la coalition Amizero y'Abarundi a été grièvement blessé par le chef des Imbonerakure en commune Nyabihanga prénommé Dieudonné alias Rwembe. Selon des sources sur place, Xavier a été évacué vers l'hôpital Kibumbu, puis transféré à Bujumbura pour subir des soins de santé. Le présumé coupable a été arrêté par la police et cachoté au commissariat communal de Nyabihanga. Selon les mêmes sources, Dieudonné a été libéré le 10 février 2018 mais le gouverneur a téléphoné le commissaire provinciale qui à son tour a donné l'ordre à la police de Nyabihanga de faire retourner Rwembe au cachot. Certains membres du parti CNDD FDD sont en train de tout faire pour faire libérer leur membre Rwembe.

### ***1.5. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES IMBONERAKURE, DES POLICIERS ET DES ADMINISTRATIFS***

#### **Une personne arrêtée en commune Tangara, province Ngozi**

En date 9 mars 2018, Léopold Nduwayezu, enseignant de l'école primaire de Nyankurazo, commune Nyamurenza, province Ngozi, a été arrêté à son domicile à Tangara par le chef des Imbonerakure Pacifique Mbonyimpa et le chef collinaire Stanislas Mpendubwenge et un certain Audace chef de la sous colline Gasezerwa en commune Tangara. Selon nos source à il a été accusé de mener une campagne de sensibilisation de voter « NON » au referendum. Arrivé au bureau zonal de Gasezerwa, le chef de zone du nom de Minani a donné l'ordre à ces Imbonerakure d'emprisonner Léopold Nduwayezu au cachot de la zone puis transféré au cachot de la commune Tangara.

#### **Deux personnes arrêtées en commune Nyamurenza, province Ngozi**

En date du 11 février 2018, en commune Nyamurenza, province Ngozi, deux membres du parti FNL aile d'Agathon Rwasa, Évariste Bucumi élève au Lycée Nyamurenza et Moïse Uwizeyimana élève au Lycée Communal Gasegerwa, ont été arrêtés par Bosco Ndayishimiye, chef des Imbonerakure en province Ngozi, en compagnie de Dieudonné Niyonzima, administrateur communal de Nyamurenza et Hassan Rumbete, commissaire communal de police à Nyamurenza. Selon nos sources sur place, ces personnes arrêtées sont détenues au cachot illégal à la position de police de Birambi.

#### **Une personne arrêtée en commune Mugamba, province Bururi**

En date du 6 février 2017, un jeune étudiant du nom de Philbert Ningaza de la commune Mugamba, zone Nyagasasa, province Bururi a été arbitrairement arrêté par les militaires basés à Mugamba puis embarquée dans un véhicule de l'armée immatriculée AFDN 457. Selon des sources sur place, Philbert est soupçonné d'appartenir à une rébellion basée au Rwanda. Il serait

transféré à l'état-major de la FDN tandis que d'autres sources disent qu'il est dans l'une des cachots du SNR à Bujumbura.

### **Trois personnes arrêtées en commune et province Kirundo**

En date du 8 février 2018, vers 1 heure du matin, Luc Sendegeya, âgé de 58 ans, originaire de la colline Yaranda, Stany Nyabenda, âgé de 62 ans et Cyprien Ciza, âgé de 44 ans, originaire de la colline Kavomo, tous membre du FNL aile d'Agathon Rwaso, ont été arrêtés par la police à leur domicile, puis conduits au cachot de la zone Kirundo rural, commune et province Kirundo. Selon des sources sur place, ces trois membres du FNL sont accusés de n'avoir pas secouru le chef de zone Kirundo rural, Frédéric Ndacayisaba, qui venait d'être attaqué à la grenade alors qu'il rentrait chez lui vers 22h sur la colline Kavomo.

### **Une personne arrêtée en commune Nyamurenza, province Ngozi**

En date du 8 février 2018 sur la colline Gatwe, commune Nyamurenza, province Ngozi, Jérôme Nimubona, membre de la coalition « Amizero y'Abarundi », a été arrêté par l'administrateur de la commune Nyamurenza, Dieudonné Niyonzima en compagnie du chef de poste de la police de Gatwe et conduit au cachot de la commune. Jérôme est accusé de mettre en œuvre les enseignements reçus de la part de sa coalition pour saboter les élections, alors qu'il venait de mal enregistrer un nom pendant l'enregistrement de ceux qui participeront au vote du référendum pour le changement de la constitution.

### **Quinze personnes arrêtées en commune et province Makamba**

Une information parvenue à notre rédaction en date du 5 février 2018 indique que dans la nuit du 3 au 4 février 2018, quinze personnes, originaires des collines Gasaka, Kigamba et Nyabitabo de la commune et province Makamba, ont été arrêtées par des Imbonerakure qui ont appelé le gouverneur et l'administrateur de la commune Mabanda. Elles ont été conduites au cachot du poste de police à Makamba. Selon des sources sur place, elles ont été arrêtées au niveau de la frontière Makamba-Mabanda alors qu'elles se rassemblaient pour prendre le même bus pour rejoindre leurs voisins qui sont allés travailler dans les champs de riz en province Cibitoke. Elles sont accusées de participation aux mouvements armés.

### **Une personne arrêtée en commune Kibago, province Makamba**

En date du 5 février 2018, Léonidas Barantandikiye, ex-FAB à la retraite, a été arrêté par un agent de la commune Kibago, province Makamba. Ce retraité ex-FAB a été arrêté alors qu'il allait réclamer sa vache saisie en train de brouter dans une plantation de bois du lycée communal Kibago. Selon des sources sur place, Zénon Nishimwe, administrateur de la commune Kibago et Déo Ndicunguye, directeur du lycée communal Kibago ont confisqué la vache dans un lieu inconnu et Léonidas Barantandikiye est détenu au cachot du poste de police à Kibago.



## **Une personne arrêtée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural**

En date du 9 février 2018, sur la 15<sup>ème</sup> transversale, zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Jules Ndayisaba a été arrêté par le prénommé Jérémie, agent du SNR en commune Mutimbuzi sous l'ordre d'Emmanuel Nkeshimana responsable du parti CNDD-FDD en province Bujumbura rural. Jules Ndayisaba a été conduit au cachot de police de la zone Rubirizi. Selon des sources sur place, Emmanuel Nkeshimana a demandé à Jules Ndayisaba d'adhérer au parti CNDD-FDD mais en vain.

## **II. AUTRES FAITS RAPPORTES**

### **Acte de discrimination en commune Kabarore, province Kayanza**

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 5 février 2018 indique qu'en date du 1<sup>er</sup> février 2018, sur la colline Munega, commune Kabarore, province Kayanza Bernard Nsengiyumva, membre du MSD, a été supprimé de la liste des agents recenseurs du centre d'inscription Munega-B par la CECI Kabarore sur ordre du représentant du CNDD-FDD de cette commune.

### **Abandons scolaires en province Cankuzo**

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 8 février 2018 indique qu'un taux d'abandons scolaires relevé en province Cankuzo, au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année scolaire 2017-2018 est inquiétant. Au moins 2169 cas d'abandons scolaires dont 1158 garçons et 1011 filles ont été enregistrés. Selon le DPE Cankuzo, les principales causes d'abandons sont entre autres, la riziculture, les départs en Tanzanie à la recherche du travail, la pauvreté généralisée dans les familles, le désintéressement, le déménagement, et les cas de grossesse chez les filles. Le DPE Léonidas Tangira a précisé qu'une décente est prévue dans toutes les communes de la province Cankuzo pour la sensibilisation des parents et leurs enfants pour que la situation soit améliorée avant qu'il ne soit tard. Parmi les 2169 cas enregistrés, la DCE de Mishiha compte pour elle seule 607 cas, Gisagara 604 cas, Kigamba 438 cas, Cankuzo 379 cas, et 141 cas pour la DCE de Cendajuru. Cinq cas de grossesse ont été enregistrés dans la DCE de Cankuzo, trois cas à Kigamba, 2 cas à Cendajuru et 1 cas à Mishiha ; soit un total de 11 cas de grossesse pour toute la province.

### **Politique en milieu scolaire en province Ruyigi**

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 5 février 2018 indique qu'au Lycée Technique Communal de Ruyigi, quarante-cinq minutes sont accordées au délégué général pour sensibiliser les élèves à voter "OUI" en faveur de la nouvelle constitution. Il est quelques fois accompagné par le préfet nommé Hermès alias Rwembe. Ils ajoutent que le vote est déjà fini et qu'il est inutile de voter "NON". Selon des sources sur place, cette école dont la directrice est Yasmin Ntakarutimana, ancien administrateur communal de Ruyigi, est devenue un lieu de propagande politique.

## ***II.1. FAITS SECURITAIRES***

### **Attaque à la grenade en zone urbaine de Musaga, Bujumbura Mairie**

En date du 11 février 2018, vers 21 heures, une grenade a été lancée par une personne non identifiée dans un bistrot de vin de banane sis à l'endroit communément appelé Ceceni du quartier Kinanira II, zone urbaine de Musaga, commune Muha, Bujumbura Mairie. Selon des sources policières, le bilan est de 11 personnes blessées dont un grièvement.

### **Attaque à la grenade en commune et province Kirundo**

En date du 7 février 2018, sur la colline Kavomo, Frédéric Ndayisaba, chef de zone Kirundo, a échappé de justesse à une attaque à la grenade lancée par des individus non encore identifiés. Les sources sur place indiquent qu'il a été blessé sur les jambes et a été conduit à l'hôpital de Kirundo. Les mêmes sources ajoutent que la police a procédé à l'arrestation de trois membres du parti FNL aile d'Agathon Rwasa dont Luc Sendegeya de la colline Yaranda, Stany Nyabenda et Cyprien Ciza, tous les deux de la colline Kavomo. La population s'inquiète de leur arrestation et les membres de leurs familles demandent leur libération sans condition.

### **Deux personnes blessées par grenade en province Cankuzo**

Dans la nuit du 9 au 10 février 2018, sur la colline Mburi, commune Gisagara, province Cankuzo, Louis Ntemere et son épouse Dancile Ndagijimana ont été grièvement blessés par grenade lancée à leur domicile par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, ce couple a été conduit à l'hôpital de Murore pour des soins.

## ***II.2. ACTES D'INTIMIDATION***

### **Contributions forcées dans l'enseignement pour les élections de 2020**

Dans différentes provinces du pays, en plus des contributions retenues à la sources sur les salaires de tous les fonctionnaires pour les élections de 2020, les enseignants sont obligés de contribuer doublement.

A titre d'exemple :

En province Rutana, l'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 10 février 2018 indique que des réunions de sensibilisation ont été menées aux chefs hiérarchiques. Un directeur doit donner 10 000 fbu, un préfet 5 000 fbu et les enseignants 3 000 fbu. Quiconque ose demander la destination de ces frais subit des intimidations de la part de la hiérarchie. A titre d'exemple, des enseignants de l'ECOFO Gakome qui ont demandé la destination des frais collectés par leur directeur subissent des intimidations. Cyprien Kubwayezu, directeur de cette école, en même temps représentant de la Ligue des jeunes Imbonerakure dans la commune Musongati, est à l'origine de ces intimidations qui se rapportent sur l'affichage d'une liste de ceux qui n'ont pas pu contribuer, ajoutent les mêmes sources.

En province Mwaro, l'information parvenue à notre rédaction en date du 11 février 2018 indique qu'il y a une grogne des enseignants qui sont forcés de contribuer doublement aux élections de 2020. Selon des sources sur place, le montant destiné à la contribution est retiré à la source mais les enseignants sont intimidés que quiconque ne va pas cotiser encore une fois sera candidat au redéploiement et ils sont obligés de payer par peur.

En province Kirundo, une information parvenue à notre rédaction en date du 9 février 2018 indique que des enseignants sont obligés de payer 5000 fbu qui s'ajoutent au montant déjà payé à la source pour la contribution aux élections de 2020. Selon des sources sur place, les directeurs exigent des enseignants de payer ce montant. Celui qui ne vient pas à l'école avec ce montant est renvoyé comme l'on chasse un élève qui n'est pas en ordre.

En province Ruyigi, une information parvenue à notre rédaction en date du 9 février 2018 indique qu'en date du 1<sup>er</sup> février 2018, le DPE Ruyigi, Gasigaye Bernard a organisé une réunion à l'intention du personnel de la DPE pour les contraindre aux contributions supplémentaires pour les élections de 2020. Selon le barème de ces contributions, la secrétaire doit contribuer 2000 fbu, le conseiller à la DPE 15000 fbu, DPE 20 000 fbu. Dans toutes les directions communales de l'Enseignement de Ruyigi, des cotisations pareilles sont en cours, le directeur de l'EP donnera 5000 fbu et celui de l'école secondaire 10000 fbu. Le DCE donnera 15000 fbu. Ce qui accentue la grogne, c'est que des retenues mensuelles sont opérées sur les salaires à la source et cela pendant 2 ans.

En province Cankuzo, l'information parvenue à la Ligue Iteka en date 5 février 2018 indique que dans la réunion du 29 janvier 2018, le directeur de l'ECOFO Cankuzo I, Ernest Ntaconayigize a tenu une réunion à l'endroit de son personnel, il a dit que tout enseignant doit contribuer encore au minimum 1000 fbu pour les élections de 2020 sans dépasser la date du 2 février 2018.

En province Muramvya, en date du 6 février 2018, en commune Rutegama, les directeurs des écoles ont fait la collecte d'une somme de 2000 fbu pour tous les enseignants sur ordre du DCE qui agit lui aussi sous les ordres du DPE. Il s'agit de contributions forcées pour les élections de 2020 s'ajoutant à celles retenues à la source. Ils ont été informés que cette somme devrait arriver au plus tard le 8 février 2018 à la DCE. En commune Muramvya, la même contribution est exigée pour tous les enseignants mais le montant à payer n'est pas fixe. Pour eux la somme collectée devrait arriver à la DCE le 12 février 2018.

En province Karuzi, depuis la date du 7 février 2018, tous les directeurs des écoles de la province Karuzi, sous l'ordre du DPE Karuzi Stanislas Manirakiza, ont obligé tous les enseignants de contribuer pour les élections de 2020 dans un délai ne dépassant pas 2 jours. Selon des sources sur place, la contribution minimum est de 1000 fbu qui s'ajoute à celle retirée à la source et cet argent doit être acheminé au Ministre de l'éducation mais la destination finale n'est pas communiquée aux enseignants.

Au niveau ministère de l'éducation, en date 9 février 2018, Tharcisse Niyongabo, inspecteur principal de l'enseignement post fondamental au ministère de l'éducation, a menacé et intimidé le

personnel de son département. Selon des sources sur place, un employé de son département qui a contribué moins de 5 000 fbu au prochain référendum pour le changement de la constitution en subira des conséquences “Bazomukorerako”. Cette contribution a débuté le 20 janvier 2018 pour prendre fin le 9 février 2018.

### **Mise en place des associations à caractères ethnique en province Cankuzo**

L’information parvenue à la Ligue Iteka en date du 5 février 2018 indique qu’en date du 1<sup>er</sup> février 2018, au centre urbain de Cankuzo, au quartier Kigwati IV, 4<sup>ème</sup> avenue, Toyi Gabriel membre du CNAP en même temps Imbonerakure, a tenu une réunion en vue de mettre en place une association d’épargne et de crédit dénommée SILC. Aucun tutsi n’a été invité à cette réunion. La réunion a débuté et a été clôturée par l’hymne du parti CNDD-FDD. Les participants à cette réunion ont été étonnés de suivre la sensibilisation sur la nouvelle constitution et la formation sur l’idéologie du parti CNDD-FDD alors qu’ils avaient été invités à prendre part à la création d’une association de développement. Selon des sources sur place, c’est une nouvelle forme déguisée de vulgariser des enseignements à base ethnique.

### **Intimidation en commune Buhiga, province Karuzi**

En date du 10 février 2018, sur la colline Nzibariba, commune Buhiga, province Karuzi, le président du conseil communal de Buhiga, Fabien Mbarushimana a tenu une réunion à la population de cette colline les obligeant que tous doivent voter « OUI » aux élections du référendum pour chasser définitivement les blancs qui ont arrêté les aides financières ainsi que d’autres ennemis du pays. Il a ajouté que la population doit se méfier de Buyoya et Niyombare qui sont à la solde de ces « colons ». Il a précisé que celui qui sera attrapé ayant voté « NON » aura un laissez-passer pour aller au ciel, comme le Président de la République l’a déjà annoncé.

### **Contrôle des récépissés en commune Buhiga, province Karuzi**

En date du 10 février 2018 depuis 6 heures du matin, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, le Chef de zone Buhiga et représentant du parti CNDD-FDD en commune Buhiga, Phocas Sindaruhuka, accompagné des Imbonerakure, ont barré la RN 12 menant à Musinga à tous les passants pour vérifier si chacun a son récépissé d’enregistrement pour les élections au référendum. Celui qui n’en avait pas était ordonné d’aller se faire enregistrer immédiatement. Selon les sources locales, les motards et les commerçants sont également contrôlés sur leur lieu de travail par le chef de poste de Buhiga prénommé Gilbert sous la supervision du représentant des Imbonerakure Nestor Bashingwanubusa et celui qui n’a pas de récépissé n’est pas autorisé de vaquer à ses activités.

### **Contribution forcée en milieu scolaire en commune Giheta, province Gitega**

En commune Giheta, province Gitega, tous les élèves de cette commune doivent contribuer 1000 fbu pour payer les enseignants vacataires. Cette décision a été prise dans une réunion tenue en date du 8 février 2018 par l’administrateur de la commune Giheta Alexis Manirakiza, et le personnel de la DCE Giheta. Selon des sources sur place, l’administrateur avait mis en place une

commission chargée d'enquêter sur les besoins des écoles puisqu'il y avait des cours qui n'étaient pas dispensés. La commission a alors rendu son rapport lors de cette réunion, faisant savoir qu'au moins 60 enseignants sont nécessaires dans toute la commune. L'administrateur a alors décidé que ce sont les élèves qui doivent contribuer pour payer ces enseignants.

### **Intimidation en commune Matongo, province Kayanza**

En date du 10 février 2018, en commune Matongo, province Kayanza, les Imbonerakure ont envahi toutes les collines et marais pour empêcher les gens de vaquer à leurs activités champêtres, leur disant d'aller d'abord se faire enrôler pour les élections au référendum pour le changement de la constitution.

### **Intimidation d'un journaliste en province Ruyigi**

En date du 7 février 2018, Jean Claude Nshimirimana, journaliste correspondant de la Radio Isanganiro dans la province Ruyigi, a été interpellé par le gouverneur de la province Ruyigi Abdallah Hassan. Selon des sources sur place, c'est suite à son reportage sur les lamentations des enseignants de cette province en rapport avec des contributions exigées par l'ordonnance ministérielle. L'accusant de perturber la sécurité de cette province, le gouverneur de Ruyigi Abdallah Hassan et le chef du SNR dans cette province ont ordonné à ce journaliste de ne plus diffuser aucune information concernant cette province et qu'au cas contraire il sera incarcéré.

### ***III. CONCLUSION***

Des violations des droits de l'Homme et allégations de violations, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des cas d'assassinat, enlèvement, de torture et d'arrestation arbitraire et illégale ciblés à l'endroit des présumés opposants du pouvoir du parti CNDD-FDD sont signalés.

Des actes d'intimidation et des contributions forcées liés au référendum pour le changement de la constitution de la République et aux élections de 2020, commis par des administratifs et des Imbonerakure, issus du parti CNDD-FDD constituent une source de menaces à la population.